Communications

ROUBAIX. — Mutuelle Nadaud. — Dimanche prochain, à quatre heures très précises du soir, dans la salle des fêtes du Café Français, 34, Grande-Rue, aura lieu l'assemblée générale statutaire, sous la présidence de M. Edouard Roussel. L'ordre du jour comporte : Allocution du président de séance ; compte-rendu de la Commission de contrôle ; admission de nouveaux membres.

— **Chorale Saint-Michel.** — Aujourd'hui jeudi, 28 février, à huit heures et demie du soir, répétition chez M. Desanois, place Notre-Dame.

— **Patronage Saint-Augustin.** — Section dramatique : Ce soir, à huit heures, répétition de « Tolbiac », paroles et chants.

TOURCOING. — Avenir du Prolétariat. — Dimanche 3 mars, de dix heures à onze heures et demie du matin, au siège social, Café du Centre, place de la République : Perception des cotisations mensuelles. Renseignements.

— **Chorale l'Avenir Lyrique.** — Répétition générale du vendredi 1er mars, à huit heures et demie du soir. Mise à l'étude de nouveaux chœurs et vote de nouveaux sociétaires. A l'issue de la répétition, punch offert par le président d'honneur.

— **Avis aux conscrits du Blanc-Seau.** — Les conscrits de la classe 1906, qui doivent se présenter au conseil de révision le 6 avril prochain, qui désireraient faire partie d'une société en formation, sont invités d'assister à la première réunion qui aura lieu samedi, 2 courant, à huit heures et demie du soir, chez M. J.-B. Duthoit (A Gambrinus), rue de l'Eglise, Blanc-Seau.

RUCHE ROUBAISIENNE. — Avis aux obligataires. — MM. les obligataires de la « Ruche Roubaisienne » sont priés de vouloir bien assister à une assemblée générale des obligataires qui aura lieu le vendredi 1er mars, à 4 h. 1/2, à l'Hôtel Ferraille. Au cours de cette réunion le Comité des Obligataires de contrôle, considérant sa mission terminée, proposera la nomination d'un ou plusieurs mandataires chargés d'être les intermédiaires des obligataires près du Conseil d'administration de la Ruche Roubaisienne.

20078

Nouvelles Militaires

MUTATIONS. — Corps de santé. — Passent : Aux hôpitaux de Constantine, le médecin-major de 2e classe Rouchaud, du 86e de ligne ; au 86e de ligne, le médecin-major de 1re classe Dumrais, du 8e chasseurs à pied ; au 8e bataillon de chasseurs à pied, le médecin aide-major de 2e classe Delahousse, de l'hôpital de Lille.

Réserve d'artillerie. — M. Dewavrin, lieutenant au groupe territorial, est réintégré dans la réserve et affecté au 17e régiment.

ECOLE SUPERIEURE DE GUERRE. — Sont admis à prendre part aux épreuves orales des examens d'admission à l'Ecole supérieure de guerre en 1907 :

MM. Bachy, lieutenant au 27e régiment d'artillerie ; Gazères, lieutenant au 43e régiment d'infanterie ; Gemeau, lieutenant au 33e régiment d'infanterie ; de Jouvencel, capitaine au 21e régiment de dragons ; Lagdue, capitaine au 127e régiment d'infanterie ; Lefort, lieutenant au 1er régiment d'infanterie ; Martin, lieutenant au 16e bataillon de chasseurs ; Oudéa, capitaine au 3e régiment du génie ; Thomas, lieutenant au 16e bataillon de chasseurs ; Wallnet, lieutenant au 1er régiment d'infanterie.

Les candidats devront être rendus à Paris le samedi qui précède la semaine pendant laquelle ils doivent passer leurs examens, de façon qu'ils puissent se présenter, même jour, à deux heures du soir, à la direction des études de l'Ecole supérieure de guerre, pour recevoir toutes les indications nécessaires pour leurs examens.

Le relevé du registre du personnel des officiers dont les noms précèdent, devra être envoyé au ministre de la Guerre dans les délais fixés par l'instruction du 11 mars 1906 (page 5).

La présente insertion tiendra lieu, pour les officiers intéressés, de notification et d'ordre de convocation.

ECOLE DE SAUMUR. — Les sous-officiers dont les noms suivent ont été admis à l'Ecole d'application de cavalerie comme élèves officiers : MM. Kolb-Bernard, maréchal des logis au 21e dragons ; Dubos, maréchal des logis-chef au même régiment ; Perry et Lemoile, maréchaux des logis au 4e cuirassiers ; et Aucour, maréchal des logis-chef au 21e dragons.

LA LAMPE TANTALE

C'est une admirable découverte qui révolutionne (le mot n'est pas trop fort) toute une industrie. L'emploi des lampes à filament de charbon est énorme, mais il faut bien le dire, ces lampes dont le prix est tombé très bas, sont rarement bonnes. Leur pouvoir éclairant baisse très vite et la consommation du courant est considérable. La lampe « *Tantale* » brevetée s. g. d. g. qui a depuis plus d'un an un succès prodigieux en Allemagne et en Angleterre a toutes les qualités de durée et d'économie.

Elle consomme 1,6 watt par bougie tandis que les lampes ordinaires à filament de charbon consomment 3,5 watts et quelquefois 4 watts.

Elle brûle dans toutes les positions et fonctionne en dérivation.

Sa lumière est très blanche.

Sa durée moyenne est de 600 heures.

Voici un exemple de l'économie réalisée :

A lumière égale, une lampe *Tantale* de 25 bougies économise 36 fr. de courant, au bout de 1.000 heures, le courant valant 0 fr. 10 l'hectowatt.

Une lampe *Tantale* de 50 bougies, économise plus du double, soit 80 fr.

C'est pourquoi la lampe « *Tantale* » qui vaut 6 fois plus qu'une lampe à filament de charbon, est en réalité 20 fois moins chère.

Elle est construite sur tous les voltages de 35 à 120 volts.

En vente : chez MM. PAZ et SILVA, 55, rue Ste-Anne, à Paris, concessionnaire (licence Rousselle et Tournaire), chez tous les électriciens et notamment à Roubaix : chez MM. Loez, 19, rue du Bois ; Decoulange, 83, Grande-Rue ; Degryse fils, 46, rue de la Gare. A Lille : chez MM. Martine et Cie, 15, rue de Roubaix ; Hagelstein Robert, 6, rue des 7 Agaches ; Manceaux et Cie, 122, rue Nationale ; Kaiser, 3 bis, place Sébastopol.

19960d

NORD

Le banditisme dans la région de Dunkerque

Un garde-champêtre assiégé à Bourbourg

Un télégramme vient de signaler au Parquet de Dunkerque qu'un nouvel acte de banditisme a été commis, la nuit dernière, à Bourbourg, en pleine campagne. Des malfaiteurs armés de fusils ont tiré sur un garde. Ils avaient d'abord, essayé de pénétrer dans les bureaux de M. Petit, négociant en charbons à Bourbourg, qui les reçut à coups de révolver. Les malfaiteurs s'enfuirent et vinrent faire le siège de la maison du garde champêtre, Joseph Sivanepola. Dix coups de feu ont été échangés. Le Parquet est retourné sur les lieux.

UNE TENTATIVE CRIMINELLE AU QUESNOY. — Un homme d'équipe de la gare du Quesnoy, M. Frémaux, achevait son service, vers onze heures du soir, lorsqu'il aperçut de grandes flammes à la porte du magasin de bois de M. Pierre Hennion, négociant, s'ouvrant sur les voies de garage.

Il alla aussitôt prévenir M. Hennion, et l'incendie put être arrêté à ses débuts. Sur le sol, on retrouva un petit paquet d'étoupes à demi consumées et tout imbibées de pétrole. Cette découverte ne laisse aucun doute sur l'origine du sinistre.

Si les secours avaient été moins rapides, les flammes se seraient communiquées aux sacs de charbon entassés dans le grenier et le sinistre eût pris une grande extension. On n'a aucun soupçon.

UNE RIXE SANGLANTE A ESTRÉES. — Joseph Pinchon, âgé de 35 ans, étant entré dans un estaminet, aurait dit, en manière de plaisanterie, voyant la table dressée : « Ajoutez un couvert, je m'invite à dîner ». Pour ces simples propos, un commerçant de Ferain, nommé V..., lui adressa de sévères observations et l'invita à sortir. Tous deux se rendirent donc à quelque distance de là, mais l'ami de Pinchon, Maupetit, inquiet de ne pas les voir revenir, sortit à son tour et trouva le pauvre homme inanimé sur le sol, la figure ensanglantée et portant les traces d'un coup de poing américain.

La gendarmerie d'Aubigny-au-Bac a ouvert une enquête.

LES VERRIERS DE BRUAY-SUR-L'ESCAUT. — Un ouvrier verrier de Bruay-sur-l'Escaut ayant fait plus de canons et de mesures qu'il n'en avait reçu l'ordre, fut avisé que son travail ne serait pas payé. A la suite de cette notification, il quitta le travail avec vingt-cinq de ses camarades.

Ce chômage ne dura cependant pas, mais l'affaire aura une suite en conseil des prud'hommes.

UN GRAVE ACCIDENT A LEWARDE. — Le jeune Jules Nicolas, 5 ans, dont les parents demeurent à Lewarde, s'amusait à grimper au haut de la grille d'une grande porte, quand, soudain, celle-ci s'abattit sur lui. M. le docteur Pilée, de Dechy, qui est venu soigner le jeune Jules Nicolas, a constaté une double fracture de la jambe gauche et diverses contusions.

KALODONT
Pâte
Dentifrice
LE TUBE : 0f75
En VENTE PARTOUT
F. A. SARG Fils & Cie
31, Rue des Petites-Ecuries, PARIS

PAS-DE-CALAIS

DEUX JUMEAUX AU CONSEIL DE REVISION A BAPAUME. — Le conseil de revision a examiné, à Bapaume, deux jumeaux qui se ressemblent à s'y méprendre. Ils ont même physionomie, même maintien, même démarche. Tous deux mesurent 1 mètre 73 et pèsent 74 kilos. Ils ont, paraît-il, les mêmes goûts et ont demandé à faire leur service au 4e cuirassiers, à Cambrai.

AISNE

UN MEURTRE A SOISSONS

Frappé de vingt coups de canne à épée

Soissons, 27 février. — Le sieur Salency, 52 ans, garde champêtre à Pacly, qui, depuis plusieurs années, entretenait des relations avec une femme Dufour, 22 ans, avait décidé celle-ci à quitter son mari pour venir habiter avec lui à Soissons. Hier soir, vers dix heures, il rencontra le mari. Les deux hommes s'invectivèrent. Salency, tirant une canne à épée, chercha à fondre sur Dufour qui, arrachant l'arme des mains de Salency, en lança ce dernier de vingt coups. Salency est mort de ses blessures.

BELGIQUE

A LA CHAMBRE

Séance du 27 février

La séance est ouverte à deux heures sous la présidence de M. Schollaert.

La loi sur les mines. — M. Mabille déclare adhérer sans réserves à l'amendement Helleputte qu'il estime très modéré. Il signale la vie d'esclaves véritables de certains ouvriers du charbonnage du Centre qui viennent de Grammont, Renaix et localités voisines par le chemin de fer, font des journées de dix heures à la fosse et doivent ensuite rentrer chez eux par les mêmes voies. La législation ne peut se désintéresser de pareille situation.

L'orateur fait état du vœu de la fédération boraine des ouvriers chrétiens en faveur de l'amendement.

La limitation des heures de travail figure depuis quinze ans au programme de la démocratie chrétienne. Il est donc faux de dire que nous plaçons les socialistes.

Je conjure la Chambre, dit l'orateur en conclusion, d'aller de l'avant et de ne pas se refuser à une mesure de justice.

M. P. Dacos trouve que huit heures, c'est encore trop et repousse le principe d'une enquête parlementaire.

M. Neujean dépose une proposition d'enquête signée par 25 membres de la Chambre.

M. le Président. — Le règlement exige le renvoi aux sections.

Rapport. — M. Levie dépose le rapport de la section qui a examiné le budget du travail.

Interpellation. — MM. Giroul, Mechelynck et Masson demandent à interpeller à propos des fournitures faites à l'armée sans adjudications.

Reprise du débat. — M. Fléchet s'attache à défendre son amendement prescrivant neuf heures de présence et huit heures de travail effectif pour les ouvriers du fond.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

LES « FICHES DE L'ARCHEVÊQUE ». — Condamnation des diffamateurs socialistes. — Au cours de l'audience de mardi matin, a été rendu, à la deuxième chambre du tribunal civil, le jugement en cause des parents de feu le cardinal Goossens, qui, estimant que la mémoire de l'ancien primat de Belgique avait été offensée par un placard affiché l'an dernier, à l'époque des élections, avaient assigné l'imprimeur de l'affiche, la veuve Brismée, en nombreuses insertions et en affichage de la sentence à intervenir. Nous avons dit, en relatant le procès, que l'on reprochait notamment au feu cardinal d'avoir recommandé à son clergé l'emploi des « fiches ».

Le jugement, conforme en grande partie à l'avis exprimé par M. le substitut E. De Le Court, constate que si l'affiche est injurieuse, diffamatoire et dommageable, la mémoire du cardinal n'a néanmoins pas eu à en souffrir gravement, pour le motif qu'elle a paru en période électorale et n'a laissé qu'une impression fugitive.

Conséquemment, outre les dépens, la demanderesse est condamnée à cinq insertions du jugement.

L'IMPOT SUR LE REVENU. — En réponse à une question posée en ce qui concerne l'impôt communal sur le revenu, M. le Ministre de l'Intérieur a déclaré, mardi, à la Chambre :

« Les difficultés que présentent dans les grands centres l'évaluation de la fortune mobilière des habitants et les inégalités choquantes, parfois voulues, qui pourraient en résulter, ont décidé le gouvernement à ne plus admettre l'établissement de taxes sur le revenu présumé dans les communes importantes. »

FAITS DIVERS. — Terrible ruade. — La petite De Smet, âgée de 14 ans, jouait avec un bébé de quelques mois environ, sur la chaussée, à Mariakerke, lorsque tout à coup, une voiture vint à passer. La jeune fille et le bébé tombèrent sous les pieds du cheval. La bête se mit à ruer et la jeune fille fut atteinte à la tête d'un violent coup de sabot qui la blessa sérieusement. L'enfant fut relevée sans aucune blessure. La victime a été transportée dans une maison voisine où les premiers soins lui ont été donnés.

— **Fillette écrasée sous un arbre.** — Un menuisier, nommé Pieters, de Heerzele, scliait avec ses ouvriers un arbre dans la rue Tvendael, lorsqu'une troupe d'enfants revenant de l'école, vint à passer. L'arbre tomba à l'improviste et dans sa chute atteignit la petite fille de Ferdinand Badisco, une enfant de 9 ans, qui fut tuée sur le coup. Le cadavre a été porté par le garde-champêtre au domicile des parents dont on devine le désespoir.

— **Sacrilège condamné.** — Un individu, le 14 janvier dernier, s'était mêlé aux fidèles qui s'approchaient du banc de communion à l'église Saint-Roch, à Laeken, avait ostensiblement rejeté l'hostie et était ensuite sorti de l'église. C'était Louis Serou, magasinier, demeurant rue du Téléphone, à Laeken, dont le mariage religieux devait avoir lieu dans la matinée. Le tribunal vient de le condamner à trois mois de prison et à 26 fr. d'amende.

— **Accident.** — A Pléton, un aide-poseur des poteaux du télégraphe du dépôt de Bruxelles, Henri Mertens, a été tamponné par un train de voyageurs, à la bifurcation des lignes de Fontaine-l'Evêque et d'Anderlues. Le malheureux a eu le crâne fracturé. Son état est très alarmant.

— **Mystérieuse disparition d'un encaisseur.** — La police bruxelloise a transmis, mardi après-midi, à tous les commissariats de police de la ville et des faubourgs, le signalement d'un nommé François Raes, âgé de 24 ans, encaisseur dans une importante maison de la rue du Progrès, qui a disparu après avoir fait de multiples encaissements.

— **Un prisonnier qui refuse de manger.** — La semaine dernière, on arrêta un nommé Emile Buysse, de Steldinge, en flagrant délit de vol. Or, depuis son incarcération, le prisonnier refuse de manger. Il veut se laisser mourir de faim, dit-il. Lors de son arrestation, il fut blessé grièvement à la tête. On pansa ses blessures en prison, mais Buysse arracha les pansements. Il est l'objet d'une surveillance particulière.

— **Asphyxié dans leur lit.** — Deux vieillards de Biesmerie-lez-Metett, les époux Gaspard, avaient allumé le poêle de leur chambre avant de se mettre au lit. En ne les voyant pas descendre, mardi matin, leurs enfants se sont inquiétés ; ils ont enfoncé la porte et ont trouvé leurs parents étendus sans vie dans leur lit. La mort était déjà survenue depuis plusieurs heures.

VINAIGRERIE DES FLANDRES, MOUSCRON
Ménagères, dans votre intérêt, exigez cette marque.

BRUXELLES

Le crime de la rue des Hirondelles

Mlle Rachel R... a comparu, mercredi matin, devant la Chambre du Conseil. Elle était assistée de son défenseur, Me Vanden Driessche qui, dans une chaude plaidoirie, a réclamé la mise en liberté de sa cliente.

Par contre, M. le juge d'instruction Havaux a demandé la confirmation pure et simple du mandat d'arrêt. Il a fait valoir que Mlle Rachel R... devait être maintenue en détention préventive dans l'intérêt de l'enquête qui n'est pas encore terminée.

Après une longue délibération, la Chambre du Conseil a ordonné la mise en liberté de Mlle R...

M. le procureur du roi Nagels, se ralliant aux conclusions de M. Haveaux, séance tenante, interjeté appel de cette décision.

En conséquence, Mlle Rachel R... a été reconduite à la prison des Minimes, en attendant que la Chambre des mises en accusation ait statué sur son sort, ce qui aura lieu dans quelques jours.

L'enquête continuera donc ; elle a pour objet principal d'établir la provenance du livre de prières, car les contradictions des témoins à ce sujet sont grandes.

Des experts chimistes ont été désignés pour faire certaines expériences et analyses. Si ces expériences réussissent, on sera définitivement fixé sur la provenance du paroissien.

DOTTIGNIES

UNE JEUNE FILLE QUI SE JETTE A L'EAU

Une scène regrettable qui a jeté la consternation dans une respectable famille d'ouvriers, s'est passée mardi soir dans les circonstances suivantes :

Flore et Maria Adens, âgées la première de 17 et l'autre de 21 ans, qui font partie d'une famille de sept enfants et dont les parents habitent la rue des Roubaix, travaillent toutes les deux chez M. Toulemonde, fabricant, près de la gare. Mardi soir, à cinq heures, Maria Adens, surprise de ne pas voir sa sœur Flore venir goûter avec elle, fut prise d'un funeste pressentiment. En effet, à la suite des observations que ses parents lui avaient faites parce qu'elle était rentrée tard dimanche soir, Flore avait déclaré son intention de se jeter à l'eau. Immédiatement Maria Adens se mit à la recherche de sa sœur, dans les environs du canal à Saint-Léger. Arrivée au Pont-de-Mauroy, chez M. Théophile Dupuis, cabaretier-pontonnier, la jeune fille apprit que sa sœur était passée là quelques instants plus tôt et qu'elle avait suivi la rive du canal, dans la direction de la *Pomme d'Or*. Maria poursuivit donc ses recherches de ce côté ; elle avait à peine fait cinq cents mètres, qu'elle vit par terre, bien en évidence, le tablier et le châle de laine de sa sœur Flore. Affolée, la jeune fille revint chez M. Dupuis demander du secours. Ce dernier, accompagné d'un voisin, M. Leveugle, se rendit aussitôt à l'endroit désigné, muni d'une perche à crochet, destinée à sonder le canal. Il ne tarda pas à ramener le cadavre qui fut déposé sur la berge. Comme le corps était encore chaud, les deux hommes pratiquèrent la traction de la langue, mais sans succès, l'asphyxie avait fait son œuvre.

A l'aide d'une brouette, on transporta dans la soirée le cadavre à la morgue de l'Hospice de Dottignies, tandis que les parents étaient prévenus du malheur qui les atteint. On conçoit leur navrante douleur.

La gendarmerie de Pecq s'est rendue le soir même à Saint-Léger pour faire une enquête sur ce suicide dont les causes paraissent être celles exposées plus haut : une simple réprimande !

ESTAIMPUIS

LE BUREAU DE BIENFAISANCE CONTRE LA SOCIÉTÉ SAINT-VINCENT-DE-PAUL. — Le ministère public, qui était représenté dans cette affaire par M. le procureur du roi Leschevin, a donné, mardi, son avis dans le procès intenté par le bureau de bienfaisance d'Estaimpuis contre la Société Saint-Vincent-de-Paul, à propos des collectes faites par cette dernière dans l'église paroissiale pour les pauvres de la commune, collecte dont ledit bureau réclame le monopole. Le jugement sera rendu le 19 mars.

Société Hypothécaire Belge et Caisse d'Epargne

Société Anonyme au capital de 5.000.000 Francs. — Siège social : Avenue des Arts, 71, ANVERS.

Conseil d'Administration : MM. Frédegand Cogels, président ; Edouard Thys, vice-président ; Alph. Ullens de Schooten, Léon Van den Bosch, Henry Engels. — Collège des Commissaires : MM. le comte Adrien de Borchgrave d'Altena, Léon Collinet-Plissart, Auguste Delbecke, Jean de la Faille de Léverghem, Edouard Joly, le comte Oscar Le Grelle, le baron Frédéric de Roest d'Alkemade.

Prêts hypothécaires. Avances sur titres. Livrets d'épargne : 3.25 p. c. Dépôts à terme fixe : à 3.60 p. c. Obligations foncières rapportant annuellement 3.60 p. c. 13055-1

INSTITUT DE JUMET-HEIGNE (BELGIQUE)

Desservi par les Sœurs de Charité

Dr L. DOGNIAUX, spécialiste

Hernies, Varicocèle, Hydrocèle : Cure radicale sans bandage pour la vie, en 10 à 15 jours, par procédés spéciaux absolument personnels ayant fait leurs preuves depuis 12 ans. Chaque année, 650 à 800 cures.

Demander références. Nombreux candidats aux emplois publics (chemins de fer de l'Etat belge, etc.), ont été admis après avoir été traités en ma clinique.

Difformités des membres : Genu valgum, genu varum, pieds-bots, pieds-plats, etc. Albums de centaines de guérisons attestées par photographies pouvant être consultés à l'Institut.

Maladies des femmes : Descentes, déviations, etc. Discrétion absolue. Clinique de premier ordre au point de vue de l'hygiène et du confort, vastes locaux, outillage perfectionné, situation particulièrement salubre, parc de deux hectares. Le Docteur DOGNIAUX habite à proximité de son Institut, où il reçoit lundi et mercredi, de 1 à 3 heures. — *Téléphone 473.* 678-1037

L'EAU IMPURE
c'est la Mort !

Jetons ce cri d'alarme contre la fièvre typhoïde : la seule eau pure est celle qui est stérilisée par le stérilisateur Otto, détruisant les microbes en les brûlant électriquement à froid par l'ozone (oxygène électrisé). Paz et Silva, seuls concessionnaires, 55, rue Sainte-Anne, l'installent sur toute canalisation d'eau. *Brochure franco sur demande.* 19727

L'ELIXIR VINCENT
à base exclusivement végétale guérit
LA GOUTTE ET LE RHUMATISME
L'Elixir Vincent est en vente au dépôt général : Ph. WILLOT, rue du Vieil-Abreuvoir, 29 (près la poste), 4fr. le flacon. Roubaix ; Fonder, à Mons.
19006

COMMERCE

COURS DES MARCHES A TERME

DU MERCREDI 27 FÉVRIER 1907

LAINES PEIGNEES (Type Unique)

MOIS	Roubaix-Tourcoing Cote officielle Préc.	Midi à Roub.	Ach. et Vend.	4 h 1/2 à Tourc.	Ach. et Vend.	Anvers Type Préc.	Jour
FÉVRIER 1907	....	....		....		5 725	....
MARS	5 925	5 925	A	5 925	V	5 775	5 60
AVRIL	5 875	5 90	N	5 85	N	5 70	5 75
MAI	5 825	5 85	A	5 80	N	5 65	5 70
JUIN	5 75	5 775	N	5 75	N	5 65	5 65
JUILLET	5 75	5 75	A	5 725	N	5 60	5 625
AOUT	5 725	5 75	A	5 70	A	5 575	5 60
SEPTEMBRE	5 65	5 70	A	5 65	N	5 55	5 575
OCTOBRE	5 65	5 65	A	5 625	A	5 525	5 525
NOVEMBRE	5 625	5 65	A	5 60	N	5 50	5 525
DÉCEMBRE	5 60	5 625	A	5 575	N	5 50	5 50
JANVIER 1908	5 575	5 575	N	5 575		5 475	5 475
Tendance						Sout.	Sout
Ventes	25800	63000		20000		600.0	85000

(*Communiqués par MM. les Courtiers*).

AFFAIRES TRAITÉES A LA CORBEILLE

ROUBAIX-TOURCOING, 27 février. — On a traité 80.000 kilos dont détail suit :

Le matin : Sur avril, 5.000 kil. à 5,90 ; sur mai, 20.000 kil. à 5,85 ; sur juin, 10.000 kil. à 5,775 ; sur juillet, 5.000 kil. à à 5,65 ; sur septembre, 15.000 kil. à 5,70 ; sur novembre, 5.000 kil. à 5,65. — Total : 60.000 kilos.

Le soir : Sur mars, 5.000 kil. à 5,95 ; sur août, 10.000 kil. à 5,75 ; sur octobre, 5.000 kil. à 5,675. — Total : 20.000 kilos. — Ensemble : 80.000 kilos.

SUINTS

Le matin : Mars, 188 A ; avril, 188 N ; mai, 187 A ; juin, 187 N ; juillet, août, septembre, octobre, novembre, 186 A ; décembre, 185 A.

5 balles sur mars 188.

Le soir : Janvier, 183 N ; mars, 188 N ; avril, 187 N ; mai, juin, juillet, août, septembre, octobre, novembre, 186 N ; décembre, 185 N.

S. GOFFIN 48, r. de l'Epeule, Roubaix. Entreprise de travaux maçonnerie, plafonnage, béton armé. Citernages perfectionnés. Téléph. 749.

COTONS AMERICAINS

NEW-YORK, 27 février. — (Par dépêche). — Ouverture. — Mars, hausse 9 ; mai, hausse 8 ; juillet, hausse 8 ; octobre, hausse 7 ; janvier non coté.

LAINES BRUTES, COTONS, CAFES

MOIS	Le Havre Laines Préc.	Laines Jour	Cotons Préc.	Cotons Jour	Cafés Préc.	Cafés Jour
FÉVRIER 1907	....	....	69 3/8 70	.../...	39 25	39 75
MARS	187 ..	188 ..	69 3/8 70	.../...	39 25	39 75
AVRIL	187 50	188 50	69 1/8 69 3/8		39 25	39 75
MAI	188 50	189 50	68 7/8 69 1/8		39 25	40 ..
JUIN	188 50	189 50	68 7/8 69 1/8		39 50	40 ..
JUILLET	189 ..	190 ..	68 3/4 69 3/8		39 75	40 25
AOUT	189 50	190 ..	68 3/4 69 3/8		39 75	40 25
SEPTEMBRE	190 ..	190 50	68 3/4 69 3/8		40 ..	40 50
OCTOBRE	190 ..	190 50	68 1/2 68 7/8		40 25	40 75
NOVEMBRE	190 ..	190 50	67 7/8 68 1/4		40 25	40 75
DÉCEMBRE	188 50	189 ..	67 3/4 68 1/8		40 50	41 ..
JANVIER 1908	186 50	187 ..	67 3/4 68 .../...		40 50	41 ..
Tendance	Sout.	Sout	calm	Sout.	calm	Sout
Ventes	1400	500	4300	3.00	25000	11000

COTONS

MOIS	Préc.	Jour	MOIS	Préc.	Jour
COURANT	5 74	5 80	JUIN-JUILLET	5 62	5 67
JANVIER-FEVRIER	5 68	5 74	JUILLET-AOUT	5 58	5 64
FEVRIER-MARS	5 67	5 72	AOUT-SEPTEMBRE	5 56	5 60
MARS-AVRIL	5 61	5 74	SEPTEMBRE-OCTOBRE	5 53	5 56
AVRIL-MAI	5 64	5 70	OCTOBRE-NOVEMB.	5 52	5 55
MAI-JUIN	5 63	5 60	NOVEMB.-DECEMBRE	5 52	5 57

(*Communiqués par MM. Lehoucq et Charlet, Tourcoing et Le Havre*).

BOURSE COMMERCIALE DE PARIS

DU 27 FÉVRIER 1907

AVOINES	OUV.	CLOT.
Février	20 15	20 15
Mars	20 20	20 25
4 Mars	20 35	20 30
4 Mai	20 50	20 55

SEIGLES		
Février	17 75	17 75
Mars	17 75	17 75
4 Mars	17 75	17 75
4 Mai	17 75	17 75

BLES		
Février	23 15	23 15
Mars	23 25	23 30
4 Mars	23 30	23 35
4 Mai	23 40	23 40

FARINES		
Février	29 65	29 65
Mars	29 80	29 75
4 Mars	29 90	29 85
4 Mai	30 ..	30 ..
Disponible clot.	40 25	

HUILE DE LIN	OUV.	CLOT.
Février	52 25	52 50
Mars	52 25	52 50
Mars-Avril	52 25	52 50
4 Mai	52 ..	51 75

HUILE DE COLZA		
Février	88	87
Mars	71 50	71 50
Mars-Avril	69 75	69 75
4 Mai	64 75	65 50

SUCRES		
Février	25 75	25 62
Mars	26 12	26 12
4 Mars	26 12	26 30
4 Mai	26 37	26 37
Roux	....	23 ..
Raffinés	....	56 ..

ALCOOLS		
Février	40 50	40 25
Mars-Avril	40 75	40 50
4 derniers	40 75	40 75
3 octobre	43 ..	44

COMMERCE D'ANVERS DU 27 FEVRIER

Cafés (Cote officielle). — Santos, par 50 kil., entrepôt : Février, mars, 40.25 ; avril, 40.50 ; mai, juin, juillet, août, 40.75 ; septembre, octobre, novembre, 41.25 ; décembre, 41.50. — Marché en hausse mais calme.

Pétrole raffiné. — On cote : Disponible blanc, 20.50 ; février, 20.50 ; mars, 20.75 ; avril-mai, 20.75, par 100 kilos. — Soutenu.

Suifs. — Par 100 kilos. — On cote le suif de : Intérieur manageable 98.00 à 105.00 ; ville industriel, 83.00 à 94.00 ; bœufs de La Plata, 86.00 à 97.00 ; bœufs d'Australie, 94.00 à 97.00 ; mouton de La Plata, 92.00 à 103.00 ; id. d'Australie, 99.00 à 107.00 ; id. de l'intérieur, 96.00 à 106.00. — Soutenu.

Tourteaux de lin. — On cote disponible : Amérique, 17.50 ; mars-avril, 17.50 ; 4e de mai, 17.37 ; 4 derniers, 17.50. — Soutenu.

BULLETIN FINANCIER

PARIS, 27 février 1907.

Le marché est assez facilement rassuré à l'égard du Rio, en constatant que le marché américain envoyait des cours en reprise. Le surplus du marché a d'ailleurs profité de l'animation occasionnée par la réponse des primes qui n'indique dans la situation générale de la Bourse aucun excès dangereux. Il semble même que le taux des reports ne doive pas être supérieur à 4 %. Dans un moment où tant de valeurs nouvelles ou anciennes ont fourni un champ de hausse important, cette modération du prix de l'argent est rassurante. Le 3 % clôture à 95.65. Les fonds russes ont profité d'optimistes informations politiques et le Russe nouveau finit à 99.40. Le Japonais est resté dans les cours d'hier. Le Turc bien tenu à 97.20 et l'Extérieure à 95.20. La Banque ottomane progresse à 608. Le Crédit Foncier est fermement tenu à 670 avec la perspective d'un dividende facilement maintenu à 28. La Société Générale indifférente à tous les mouvements du marché reste à 668. Crédit Lyonnais 1212. Les rentes et les banques mexicaines présentent une grande fermeté. La recrudescence d'activité s'accentue sur le marché de nos chemins de fer ; il ne faut cependant pas perdre de vue l'hostilité chaque jour plus déclarée des pouvoirs publics à l'égard de nos grandes Compagnies. L'action Gaz est à 321, c'est à peu près sa valeur liquidative. Les sociétés concurrentes pour la concession de la régie paraissent avoir de leur côté de longues difficultés à affronter. Les valeurs industrielles russes ont un peu progressé et la Sosnowice reste à 1465. Le Rio à 2565 reste orienté à la hausse. La Compagnie française des automobiles de place aura son assemblée générale le 16 mars et nous rendrons compte des résultats de cette réunion. Le Taxamètre français vaut 410. On assure que le succès de sa filiale à Londres, le Taxamètre anglais, dépassera celui du Taxamètre parisien. On annonce que le Taxamètre anglais sera bientôt coté à Paris sur des cours très élevés. De Mello, 50.

DE LAVIGNERIE, 14, *Place Vendôme, Paris.*

Sté Cle du Crédit Minier et Industriel, 8, rue d'Anvers, Tourcoing. Opérations. Bourse. Coupons. 20107

SOCIÉTÉ DE DÉPOTS ET DE CRÉDIT
Société anonyme belge
Capital : 5 Millions
23, rue Léopold, à BRUXELLES
Dépôts de fonds à intérêt. Garde de titres. Comptes conjoints. Reports, Ordres de Bourse. Paiement de coupons et toutes opérations de Banque et de fonds publics.
Tarifs et renseignements envoyés sur demande.
20066

LA TISANE AMÉRICAINE DES SHAKERS
GUÉRIT LES MAUX D'ESTOMAC, PURIFIE LE SANG, ET AIDE LA DIGESTION.
Demandez à M. Fanyau, pharmacien à Lille, une brochure gratuite sur les maladies et le moyen de les guérir.

LA VIE SPORTIVE

Football-Association

SPORTING-CLUB TOURQUENNOIS. — Les funérailles de M. Georges Waeles, le regretté membre du S. C. T., ont eu lieu, hier matin, en l'église Notre-Dame, à Tourcoing, au milieu d'une affluence considérable, dans laquelle on remarquait les membres de toutes les familles les plus considérées de Tourcoing.

Tous les membres du S. C. T., au complet, avaient tenu à donner à leur cher camarade et à sa famille si cruellement éprouvée, une marque de leur profonde sympathie et nous avons reconnu dans l'imposant cortège qui suivait son cercueil, un bon nombre de membres de l'U. S. T. et du R. C. R.

Le corbillard, qui disparaissait presqu'entièrement sous les fleurs, était entouré par MM. Emile Tiberghien-Breuvart, vice-président du S. C. T. ; Léon Dassonville, Henri Wattel, membres du Comité ; Louis Barrois, Paul Dantoing et Alphonse Clarisse, membres du S. C. T.

Après l'absoute, donnée par M. l'abbé Gruson, prodoyen de Notre-Dame, le corps a été conduit à la gare centrale de Tourcoing, pour être ensuite transporté à Hazebrouck, où l'inhumation a eu lieu dans l'après-midi.

Aussitôt après que le cercueil eut été déposé dans le fourgon, M. A. Debouef-Desurmont, président du S. C. T., prononça, d'une voix que l'émotion étranglait par instants, l'allocution suivante :

« Messieurs,

» J'aurais bien sincèrement désiré que la voix plus jeune d'un ami intime de Georges Waeles vint, en ce moment, saluer, du dernier adieu, la dépouille mortelle de l'excellent camarade que nous pleurons tous